

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Avis public est donné par la soussignée, assistante-greffière, Me Frédérique Bacal, que le conseil municipal de Côte Saint-Luc, à sa séance ordinaire du 12 mars 2018, a adopté le règlement numéro 2497 suivant :

Public Notice is given by the Undersigned, Maître Frédérique Bacal, Assistant City Clerk, that the following by-law, numbered 2497, was adopted by the Côte Saint-Luc City Council at its Regular Council Meeting held on March 12, 2018:

« Règlement (2497) sur la gestion contractuelle »

“By-Law (2497) concerning contract management”

L'objet du règlement est de respecter la loi qui exige que toute municipalité adopte un règlement sur la gestion contractuelle.

The object of the by-law is to be in compliance with the law which requires that every municipality adopts a by-law on contract management.

Ce règlement prévoit les sept (7) principales types de mesures, soit :

The by-law provides seven (7) key types of measures, as follows:

- 1) Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- 3) Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- 5) Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- 6) Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat; et
- 7) Des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré.

- 1) Measures to promote compliance with any applicable anti-bid-rigging legislation;
- 2) Measures to ensure compliance with the *Lobbying Transparency and Ethics Act* and the *Code of Conduct for Lobbyists*;
- 3) Measures to prevent intimidation, influence peddling or corruption;
- 4) Measures aimed at preventing conflict of interest situations;
- 5) Measures to prevent any other situation likely to compromise the impartiality and objectivity of the call for tenders process and the management of the resulting contract;
- 6) Measures to govern the making of decisions authorizing the modification of a contract; and
- 7) Measures to ensure a fair rotation of potential contracting parties for contracts involving an expenditure of less than \$100,000 and that can be entered into by mutual agreement.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

This by-law may be consulted at the City Hall located at 5801 Cavendish Boulevard during regular office hours, said hours being Monday through Friday between 8:30 a.m. and 4:30 p.m.

Ce règlement entre en vigueur à sa date de publication.

This by-law comes into force on the date of its publication.

DONNÉ à Côte Saint-Luc, ce 21 mars 2018.

GIVEN at Côte Saint-Luc, on this 21st day of March 2018.

Maître Frédérique Bacal
Assistante-greffière

Maître Frédérique Bacal
Assistant City Clerk

Pour plus d'information veuillez me contacter au 514-485-6800 ou à fbacal@cotesaintluc.org

For more information, please contact me at 514-485-6800 or at fbacal@cotesaintluc.org